

Compte rendu de la séance du 09 mai 2023

Secrétaire de la séance:

Dumitru VOICU

Ordre du jour:

- 1- APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU
- 2- LANCEMENT CONSULTATION MARCHE ASPERSION
- 3- LANCEMENT MARCHE TRAVAUX PLACE DU VILLAGE
- 4- CONVENTION SITE
- 5- TARIFS EAU CANAL ASPERSION
- 6- FINANCEMENT ASPERSION
- 7- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

CONVENTION SITE (2023 018)

Monsieur le Maire indique que la commune de Sourribes a des élèves qui bénéficient des transports gérés par le SITE pour se rendre dans les établissements scolaires desservis par la structure.

Il précise que conformément aux statuts, il est nécessaire de conventionner avec le SITE afin d'officialiser la présence des enfants et de faire participer la commune aux frais de fonctionnement de 2022/2023, à raison de 50 € par enfant.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention pour le transport scolaire 2022/2023 à titre exceptionnel des élèves domiciliés sur la commune de SOURRIBES vers les établissements scolaires desservis par le syndicat International de Transport des élèves du carrefour Bléone-Durance.

DEMANDE DE PRET POUR RESEAU ASPERSION (2023 019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la réfection du réseau d'aspersion, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 40.000 €. Il présente les propositions reçues en Mairie.

Le Crédit Agricole Côte d'Azur a fait la proposition suivante :

- . Type de financement : prêt à moyen-long terme
- . Durée : 10 ans
- . Taux fixe : 4.26 % .
- . Périodicité des remboursements : Trimestrielle

- . Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- . Frais de dossier : 50 €
- . Pas de part sociale

La Caisse d'Epargne CEPAC a fait la proposition suivante :

- . Type de financement : prêt à moyen-long terme
- . Durée : 10 ans
- . Taux fixe : 4.90 % .
- . Périodicité des remboursements : Annuelle
- . Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- . Frais de dossier : 80 €
- . Pas de part sociale

La Caisse d'Epargne CEPAC a fait la proposition suivante :

- . Type de financement : prêt à moyen-long terme
- . Durée : 10 ans
- . Taux du kivret A + marge de 0.50 % l'an : A ce jour 3.50 % .
- . Périodicité des remboursements : Annuelle
- . Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- . Frais de dossier : 80 €
- . Pas de part sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** de contracter un prêt de 40 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessous

- . Type de financement : prêt à moyen-long terme
- . Durée : 10 ans
- . Taux fixe : 4.26 % .
- . Périodicité des remboursements : Trimestrielle
- . Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- . Frais de dossier : 50 €
- . Pas de part sociale

- **DECIDE** d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

MODIFICATION DU TARIF DES SURFACES DU CANAL (2023_020)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les tarifs n'ont pas évolués depuis le 15 décembre 2014 et qu'il y aurait lieu de les modifier.

Considérant qu'à ce jour les tarifs sont les suivants:

- 50 € de 1 à 6 250 m²
- 80 €/ha

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents

- **DECIDE** qu'à compter de la facturation de l'année 2023 les tarifs seront les suivants

- 70 € de 1 à 6 250 m²
- 100 €/ha

TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT (2023 021)

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il y aurait lieu cette année d'augmenter les tarifs d'eau et d'assainissement compte tenu des travaux à venir sur le réseau, notamment sur le pont de Sourribes. En effet le Département prévoit la réfection du pont en 2024, mais la dépose et le remplacement des réseaux sont à la charge de la mairie.

Considérant qu'à ce jour les tarifs sont les suivants:

Pour l'eau

- Le m³ à 0.70 €
- La redevance annuelle à 61 €

Pour l'assainissement

- Le m³ à 0.40 €
- La redevance annuelle à 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** qu'à compter de la facturation de l'année 2023 les tarifs seront les suivants

Pour l'eau

- Le m³ à 1.00 €
- La redevance annuelle à 80 €

Pour l'assainissement

- Le m³ à 0.80 €
- La redevance annuelle à 70

MODIFICATION DU TARIF DES CHARGES FIXES ET DU TARIF DU M3 DE L'ASPERSION (2023_022)

Monsieur le maire indique aux membres de conseil municipal que les tarifs des charges fixes et du m3 n'ont pas augmenté depuis le 15 décembre 2020. La commune doit faire face à de nombreux travaux de rénovation du réseau d'aspersion et il y a lieu de modifier les tarifs.

Considérant qu'à ce jour les tarifs sont les suivants :

Charges fixes :

- 40 € l'hectare

Le m3 :

- 0.1200 € cts le m3

Les petits jardins :

- 15 € pour le fixe
- 0.1200 € cts le m3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** qu'à compter de la facturation de l'année 2023 les tarifs seront les suivants :

Charges fixes :

- 100 € l'hectare

Le m3 :

- 0.1500 €

Les petits jardins :

- 50 € pour le fixe
- 0.1500 € le m3

APPROBATION LANCEMENT MARCHE TRAVAUX DE LA PLACE ALBERT BURLE (2023_023)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu des subventions pour la réfection de la place Albert Burle qui est en très mauvais état, il est donc temps de réaliser les travaux. Le montant des subventions reçues sont les suivants :

- Le département (Amende de police 2022) : 6 325.93 €
- L'état (DETR 2022) : 25 081 €

Aussi Monsieur le Maire propose de lancer le marché pour les travaux de réfection de la place Albert Burle évalués à 76 418.40 € H.T. .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DECIDE** de lancer le marché pour les travaux de réfection de la place Albert Burle.
- **RETIENT** la procédure MAPA, Marché à Procédure Adapté,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires au lancement du marché.

La séance est levée à 19h50.